

Règlement du Trail : " le Monta Davala Bastidien".

1) Le Trail se déroule sur les communes de Labastide st Georges – Fiac, ainsi qu'une Marche Nordique et Rando.
Le 29 MARS 2025

2) La course est ouverte sous présentation obligatoire :

Pour les licenciés :

- Licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FAA ou d'un Pass J'aime courir délivrée par la FFA et complété par un médecin en cours de validité.

ATTENTION, les autres licences délivrées par la FFA (santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

Pour les non licenciés

- L'attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr> validité 3 mois
- Pas de remboursement si l'inscription est non conforme
- Pour les mineurs d'une autorisation parentale
- Pas d'inscription sur place.
- Ne seront acceptés que les dossiers d'inscription complets

3) L'épreuve est chronométrée par chrono-start.

4) Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes des 2 Trails.

5) Retrait des dossards :

- Le samedi 28 mars de 15h à 18h et dimanche à partir de 7h30, jusqu'à 8h30 pour les randonneurs et MN.

6) Départs et arrivées des épreuves : rue Jules Ferry.

- Rando et MN 11km et Rando et MN 14km Départ 8h45
- Trail 19km Départ 9h (+ de 18 ans) Dénivelé : 600 m+ (Pour les 18/19ans 25 km maxi)
- Trail 11km Départ 10h00 (+ de 16 ans) Dénivelé : 300 m+ (Pour les 16/17ans 15 km maxi)

7) Ravitaillements :

- Trail 19km : un au 8ème, un point d'eau au 12ème
- Rando et MN 14km : un au 8ème
- Trail 11km : un au 5ème.
- Rando et MN 11km : un au 5ème.

IL N'Y AURA PAS DE GOBELET DISTRIBUÉS SUR PLACE

8) Montant de inscriptions :

- Trail 11 km : **12 €**
- Trail 19 km : **20 €**
- Randos et Marche Nordique 11 et 14km : **10 €**

9) Les participants devront respecter le circuit balisé (rubalise). Des signaleurs seront présents sur le parcours aux traversées des routes.

10) Vous êtes tenus de respecter l'environnement car certains chemins passent sur des terres privées.

11) Les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et films pris pendant l'épreuve.

12) L'organisation s'autorise le droit d'annuler ou de modifier la course en cas de force majeur : intempéries ou toutes circonstances pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents. Aucun remboursement ne sera effectué.

13) En cas d'abandon prévenir l'organisation.

14) L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols, infractions ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

15) L'organisateur : Association Sports et Loisirs. 1 place de la mairie .81500. Labastide st Georges.

ASLLG81500@gmail.com

16) Don : 1 euro par inscription sera reversé à JUSTINE

17) Possibilité d'assurance annulation

18) Le simple fait de participer implique la connaissance et l 'acceptation du présent règlement.